



SAINTONGE

Décision n° 189 / 2021

AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE***Extrait du registre de décisions du Président*

**Objet : Décision de l'attribution - Procédure n° : 2020/031 Etudes de mise en œuvre du Scot - lot 1 (diagnostic territorial + analyse des enjeux)**

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).***

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant le DCE N° 2020/031 relatif au marché "Etudes de mise en oeuvre du SCoT" établi par le Service Marchés publics ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

\* Lot 1 (Diagnostic territorial + analyse des enjeux), estimé à 100.000,00 € HT soit 120.000,00 € TTC, (20% TVA) ;

\* Lot 2 (État initial de l'environnement), estimé à 100.000,00 € HT soit 120.000,00 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 200.000,00 € HT soit 240.000,00 € TTC, (20% TVA) ;

Vu l'avis de marché 21-35490 paru le 17 mars 2021 au niveau national ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 7 avril 2021 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 180 jours calendaires et se termine le 4 octobre 2021 ;

Considérant que 5 offres sont parvenues :

- CITTANOVA, 5 avenue de la Gare de Légé, 44200 NANTES (92.850,00 € HT soit 111.420,00 € TTC, (20% TVA)) ;

- AGENCE URBAN HYMNS, 6 rue du marché, 17610 SAINT SAUVANT (44.250,00 € HT soit 53.100,00 € TTC, (20% TVA)) ;

- CEFUAM, 854 route georges gandil, 82800 bruniquel (107.500,00 € HT soit 129.000,00 € TTC, (20% TVA)) ;

Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge



- urbanova, 2 Impasse de Rocan, 79260 La Crèche (152.675,00 € HT soit 183.210,00 € TTC, (20% TVA)) ;
- E.A.U., 202 RUE DE LA CROIX NIVERT, 75015 PARIS (126.680,00 € HT soit 152.016,00 € TTC, (20% TVA)) ;

Considérant que les éventuelles négociations et corrections ont mené aux offres finales suivantes :

- CITTANOVA, 5 avenue de la Gare de Légé, 44200 NANTES (92.850,00 € HT soit 111.420,00 € TTC, (20% TVA))
- AGENCE URBAN HYMNS, 6 rue du marché, 17610 SAINT SAUVANT (N'a pas répondu)
- CEFUAM, 854 route georges gandil, 82800 bruniquel (107.500,00 € HT soit 129.000,00 € TTC, (20% TVA))
- urbanova, 2 Impasse de Rocan, 79260 La Crèche (108.750,00 € HT soit 130.500,00 € TTC, (20% TVA))
- E.A.U., 202 RUE DE LA CROIX NIVERT, 75015 PARIS (114.680,00 € HT soit 137.616,00 € TTC, (20% TVA))

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit CITTANOVA, 5 avenue de la Gare de Légé, 44200 NANTES, pour le montant d'offre contrôlé de 92.850,00 € HT soit 111.420,00 € TTC, (20% TVA) ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

**Article 1er :** D'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le Service Marchés publics.

**Article 2 :** D'attribuer le marché "Etudes de mise en oeuvre du SCoT - Lot 1 (Diagnostic territorial + analyse des enjeux)" au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit CITTANOVA, 5 avenue de la Gare de Légé, 44200 NANTES, pour le montant d'offre contrôlé de 92.850,00 € HT soit 111.420,00 € TTC, (20% TVA).

Fait à Jonzac,

Le 10 MAI 2021

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président étant absent,  
le Vice-Président: M. Jérémy QUESSON